



# PROJET PÉDAGOGIQUE

**ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT  
MJC LE ONZE**

## SAISON 2019/2020

**Maison de la Jeunesse et de la Culture de Crépy-en-Valois (60800)**

Siège social, 1 avenue de l'Europe - tél. 03.44.39.63.18 ● e-mail : [culture@mjc-crepyenvalois.com](mailto:culture@mjc-crepyenvalois.com)

Centre social-Espace Rameau, 1 place J.P. Rameau - tél. 03.44.87.13.13 ● e-mail : [mjcrameau@free.fr](mailto:mjcrameau@free.fr)

Centre social-le Onze, 11, rue Claude Debussy - tél. 03 44 87 64 62 ● e-mail : [mjc-le-onze@9business.fr](mailto:mjc-le-onze@9business.fr)

Centre social-Espace St Laurent, 10, rue de Verdun - tél. 03 44 94 25 65 ● e-mail : [mjcostlaurent.association@neuf.fr](mailto:mjcostlaurent.association@neuf.fr)

# SOMMAIRE

---

## DESCRIPTIF DE L'ACCUEIL (p.3)

- L'organisateur et le profil d'activités
- Localisation de la structure d'accueil
- Le public accueilli
- Les horaires d'accueil
- Les modalités d'inscription et les tarifs

## LES MOYENS (p.6)

- Les locaux
- Le matériel
- Le budget
- L'encadrement
- Les équipements sur le territoire
- Les partenaires financiers, institutionnels et sociaux

## PROJET EDUCATIF (p.9)

- Les objectifs généraux
- Les objectifs éducatifs

## PROJET PEDAGOGIQUE (p.12)

- Les objectifs Pédagogiques
- Le rôle de l'équipe pédagogique

## FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE (p. 15)

- L'été
- Les activités en périodes de petites et grandes vacances
- En périodes scolaires

## LES EVALUATIONS (p. 19)

Evaluation des accueils de loisirs jeunes pour les périodes de vacances

Evaluation des activités en périodes scolaire

## DESCRIPTIF DE L'ACCUEIL

### L'organisateur et le profil d'activités

La MJC de Crépy-en-Valois est une association qui œuvre sur tous les quartiers de la ville et est affiliée à la Coordination des MJC EN Hauts de France.

La MJC a un agrément Centre social délivré par la CAF de l'Oise.

Depuis sa création en 1995, le Centre social poursuit à partir de 5 SITES, ses missions de services à la population, d'accueil et d'animation :

- La MJC Europe, site culturel
- La MJC le Onze, secteur adolescents
- La MJC Espace Saint-Laurent, secteur adolescents
- La MJC Espace Rameau, secteur enfance/famille
- La MJC périscolaire Charles Péguy

### Localisation des structures d'accueil

Le Centre social est situé dans la ville de Crépy-en-Valois qui compte environ 15 000 habitants. Canton semi-urbain de la communauté de communes du Pays du Valois. Il a pour frontière l'Aisne (02) et la Seine et Marne (77).

**La MJC-Espace Saint-Laurent**, située au 10 rue de Verdun et **la MJC-Le Onze**, au 11 rue Claude Debussy, sont les 2 sites du secteur jeunes de la MJC Centre social de Crépy-en-Valois.

### Le public

#### Les Enfants et Jeunes

L'Action Jeunes est proposée aux jeunes adhérents de toutes origines sociales et culturelles de 10 à 17 ans.

L'équipe pédagogique est composée d'un directeur adjoint DEJEPS et d'un animateur BAFA sur la structure le Onze tout au long de l'année. Elle prendra en compte les capacités, besoins et désirs de chacun lors de la préparation et pendant les activités, mais aussi dans la vie quotidienne du groupe. Une secrétaire est en charge de l'administratif.

Cependant, lors des grandes sorties (parc d'attractions, piscine, musée...) les animateurs prendront en charge les jeunes par groupes définis : soit par affinités d'enfants, par taille, par âge ou capacités selon l'activité.

Les jeunes seront associés au plus grand nombre de projets proposés afin qu'ils deviennent acteurs de leur vacances.

## Les Familles

Le Centre social met en évidence, par 3 axes de travail, des actions en direction des familles :

1. Poursuivre l'accompagnement des parents dans leur fonction éducative.
2. Renforcer l'implication des parents au travers de toutes les actions en direction des enfants et des jeunes.
3. Faciliter et développer l'accès des familles aux loisirs et à la vie culturelle.

Sa toile de fond fédère, par l'ensemble des interventions, la prise en compte de la personne dans son intégralité (enfant-jeune-parent-adulte) et la mise au centre de toutes les réflexions et projets de la famille.

La structure s'engage à associer les familles à son projet et seront accueillies aussi souvent que nécessaire sur la structure, pour un moment de rencontre et d'échanges avec l'équipe pédagogique. Celle-ci se rendra disponible afin d'informer les familles sur le contenu des journées, de leur permettre de prendre connaissance des Projets Éducatif et Pédagogique et de répondre à toutes les questions posées.

## Les horaires d'accueil

Les jeunes seront accueillis par l'équipe pédagogique :

**En période scolaire** : Le mardi, jeudi et vendredi de 16h à 19h, le mercredi de 13h30 à 19h et le samedi de 13h30 à 18h.

**En période de vacances scolaires** : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30. Un accueil est aménagé durant le temps du midi pour les enfants extérieurs à Crépy-en-Valois qui ramènent leur repas. Les repas sont conservés au frais et peuvent être réchauffés. Le retour des grandes sorties peuvent se faire plus tard en fonction des besoins.

## Les modalités d'inscription et les tarifs

Pour permettre aux jeunes et à leur famille l'accès aux activités de tous les sites de la MJC, deux adhésions annuelles sont possibles, valables du 01 septembre 2019 au 31 août 2020.

**L'adhésion individuelle** : valable pour chaque jeune de 10 à 17 ans. Le participant doit s'acquitter d'un montant de 14 €. Il bénéficie alors d'une carte d'adhésion.

**L'adhésion familiale** : valable par famille (au minimum 2 personnes), les participants devront s'acquitter d'un montant de 20 €. Ils bénéficieront alors d'une carte d'adhésion.

### Les tarifs des activités des petites vacances et d'accueil périscolaire :

Toutes activités qui ne demandent pas de gros investissements financiers sont gratuites (exemples : jeux sportifs, les temps d'accueils, les jeux de société, petites activités manuelles, accompagnement scolaire...).

Pour toutes activités dites « de consommation » (exemples : sorties piscine, parcs d'attractions, musée, bowling...), une participation minimale est demandée aux familles.

### Tarifs d'été :

Un tarif est appliqué à la semaine du lundi au vendredi. (Sauf grandes sorties)

Pour les grandes sorties trois tarifs sont appliqués :

- Tarif VVV (pour ceux qui ont participé à cette action un tarif préférentiel est appliqué)
- Tarif adhérent
- Tarif non adhérent (pour familles non adhérentes qui souhaitent juste faire une sortie en famille). A noter : toutefois, certaines sorties ne sont pas adaptées aux enfants de moins de 10 ans.

## LES MOYENS

### Les locaux

**MJC Le Onze** : la structure est composée de deux salles d'activités aménagées de tables, de chaises, d'une grande salle d'accueil mettant à disposition du public une table de ping-pong, un billard, un baby-foot, un espace cinéma avec fauteuils et un grand téléviseur.

La structure est également équipée d'une régie pour le matériel pédagogique (ballons, peintures, ...) d'un bloc sanitaire, d'un bureau (administration, secrétariat et accueil...), d'une cuisine et d'une porte de secours.

### Le matériel

Le secteur jeune de la MJC dispose d'un matériel destiné à l'accueil sur les deux sites ainsi que pour les jeux extérieurs :

- ✓ Petit matériel fongible
- ✓ Matériel d'extérieur (ballons, raquettes, chasubles, plots, frisbee, vélos, matériel pétanque ...)
- ✓ Jeux de société, jeux d'intérieur
- ✓ Documents sur l'information générale (sexualité, drogues, hygiène...)
- ✓ Livres (bandes dessinées, revues, dictionnaire, encyclopédies...)
- ✓ Matériel de camping

### Le budget

Le budget du Centre social est financé en partie par la Politique de la ville, la mairie, la DDCS, la CAF, la communauté de communes, la région mais également par les participations familles.

Pour les vacances des subventions sont versées en fonction des demandes et des projets pour chaque période.

## L'encadrement

L'encadrement est assuré par des animateurs permanents sur la structure. Cette équipe est renforcée par des animateurs saisonniers durant les vacances scolaires si besoin.

L'équipe pédagogique permanente est composée d'un directeur adjoint (et directeur de la MJC le Onze), d'un animateur ainsi qu'une secrétaire.

- Muriel LEFEVRE secrétaire
- Florian LEFEVRE animateur permanent
- Mounir MOKRANE directeur adjoint centre social et directeur permanent MJC Le Onze

## Les équipements sur le territoire

Sur demande et réservation par courrier, la mairie met à disposition de la MJC, pendant les vacances, un court de tennis, un terrain de foot municipal et un gymnase.

La ville de Crépy-en-Valois compte dans ses équipements sportifs, le Centre Aquatique du Valois (Vert Marine) où la MJC a établi un partenariat à long terme, ce qui a donné droit aux adhérents de la MJC, accompagnés d'un animateur, d'être accueillis à prix préférentiels.

La ville propose une manifestation estivale, tous les étés : « Crépy-Plage » pendant laquelle sont proposées de multiples activités (tournois sportifs, mise à disposition d'une structure gonflable, activités manuelles ...).

Le partenariat avec plusieurs associations et infrastructures locales permet des activités culturelles et patrimoniales à tarifs réduits.

Les parcs et forêts sont aussi des équipements mis en place par la ville pour une utilisation publique et gratuite.



## Les partenaires financiers, institutionnels et sociaux

**La ville de Crépy-en-Valois :** est le principal partenaire financier du Centre Social. La subvention versée, englobe le budget général du Centre Social.

La Mairie a mis en place un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) afin de permettre aux jeunes d'améliorer leur niveau scolaire mais aussi de découvrir certains savoirs (musique, théâtre, danse...)

**La Caisse d'Allocation Familiale de l'Oise :** partenaire financier, elle permet aux familles, de bénéficier de réductions tarifaires par le biais des bons CAF et au Centre Social de bénéficier de subventions. L'accueil de loisirs de la MJC s'inscrit dans le cadre du CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) signé entre la CAF et la ville de Crépy-en-Valois. Elle soutient également l'accompagnement scolaire auprès des deux sites jeunes.

**La Direction Départementale de la Cohésion Sociale :** principal partenaire institutionnel, elle autorise l'ouverture de l'accueil de jeunes par l'accord d'une convention. La DDJSCS peut à tout moment, venir inspecter la structure. Cette dernière doit être en mesure de lui présenter les Projets Educatif et Pédagogique et toutes pièces relatives au fonctionnement.

**Les prestataires de service et associations :** dans le cadre d'activités spécifiques nous pouvons faire appel à des professionnels afin de prendre en charge ces dites activités. Ceux-ci ne soustraient pas les animateurs de la responsabilité de leur groupe. Il pourrait s'agir du personnel de piscine, ou de guide conférencier lors d'une visite de musée...

**La Coordination des MJC en Hauts de France :** partenaires des sites jeunes de la MJC pour différents projets. La Coordination des MJC en Hauts de France est le Centre ressource qui accompagne la MJC dans certaines démarches.

**La Maison des Solidarités et des Familles :** est un réseau social en lien direct avec la MJC. Lors d'informations préoccupantes sur un jeune, une assistante sociale intervient auprès de la famille, il y a alors un suivi familial (aides financières, encadrement familles, intervention d'un psychologue...)

**Le Conseil général de l'Oise :** est un des partenaires financiers du Centre Social. Il à une action de prévention, d'insertion et d'éducation populaire auprès de chaque jeune.

**Le dispositif Politique de la Ville :** est un partenaire financier. Il permet de subventionner des actions auprès des familles de certains quartiers en difficultés de la ville. La MJC proposent plusieurs actions dans l'année telles que le relais ressources, des sorties familles, le dispositif VVV chantier citoyen ...

## LE PROJET EDUCATIF

Le Centre social de Crépy-en-Valois est devenu, depuis sa création en 1995, un véritable Centre d'animations et de ressources. A partir des équipements, l'Espace Rameau, l'accueil Charles Péguy, le Onze (quartier sud), l'Espace Saint-Laurent (quartier ouest) et la MJC Culture siège social situé au quartier nord de la ville, le Centre social privilégie trois axes de travail :

1. Renforcer et valoriser la fonction d'accueil auprès de la population et des partenaires.
2. Poursuivre la politique d'animation Enfance-Jeunesse en concertation avec les différents dispositifs locaux.
3. Renforcer la synergie et la cohérence avec et entre les différents acteurs socio-culturels.

### Les Objectifs Généraux

#### Attirer et fidéliser un public de jeunes

Un nombre important de jeunes ne fréquente aucune structure d'animation et ne participe à aucune activité associative.

Le premier objectif que nous visons est d'attirer un nouveau public de jeunes dans des lieux et dans des activités qui leur soient dédiés. Il faut pour cela que les tarifs consentis aux familles ne constituent pas une barrière infranchissable pour les jeunes. Il convient également que l'offre d'activités et de services soit de qualité et adaptée aux jeunes et tienne compte de leurs caractéristiques. C'est particulièrement vrai pour les adolescents : ils privilégient les loisirs proches de leur univers culturel (le sport, la musique, la mode...), revendiquent des espaces et des lieux qu'ils puissent librement s'approprier, recherchent une relation avec l'adulte qui soit faite avant tout de confiance et de respect.

Inversement, ils récusent à priori les activités jugées "anciennes" , rejettent les pédagogies trop marquées par l'académisme et la directivité, refusent d'intégrer (ni même de fréquenter) les lieux institutionnels jugés trop contraignants. Autant de données à ne pas occulter au moment de concevoir un programme d'animation...

## Favoriser l'intégration et l'épanouissement de ces jeunes dans la vie sociale de la commune

Pour autant, vouloir attirer un nouveau public ne s'inscrit pas dans une logique seulement arithmétique. Au-delà de la simple occupation du temps de loisirs des 10/17 ans, nous visons un objectif plus ambitieux d'intégration de ces jeunes dans leur environnement humain élargi (c'est-à-dire au-delà de la famille et de l'école).

Proposer à un adolescent une activité de loisirs attractive, c'est d'abord créer une occasion de rencontre et d'échange, c'est lui permettre d'élargir son réseau relationnel immédiat et de construire un lien avec des personnes qui ne lui sont habituellement pas proches (et notamment d'autres adultes que les parents et les enseignants).

Son intégration progressive dans des activités de loisirs diversifiées lui donnera par ailleurs la possibilité de se repérer plus facilement dans l'environnement social de la commune (ne serait-ce que par une meilleure connaissance du tissu associatif) et d'y évoluer de façon plus autonome.

## Impliquer et responsabiliser ces jeunes dans la gestion de leur temps libre

Les différentes activités proposées aux jeunes ne peuvent être conçues comme de simples « produits » d'appel, tout juste destinés à les attirer dans les « filets » des associations. Cette logique produit des effets pervers que nous connaissons bien : si elle permet effectivement de faire grimper un taux de fréquentation des structures et des équipements de loisirs, elle enferme les jeunes dans un statut de consommateurs passifs de loisirs purement récréatifs, le plus souvent inaccessibles aux familles les moins favorisées.

Notre volonté est différente : il s'agit au contraire d'impliquer les jeunes, autour des pratiques sportives, artistiques ou culturelles qu'ils plébisciteront, dans une véritable dynamique de projet. La nature de ce projet peut être variable : participer à une compétition, préparer un spectacle, partir en voyage... Dès lors que le jeune s'y implique, il apprend à se fixer des objectifs, à évaluer les ressources et les contraintes de son environnement, à travailler en équipe, à respecter des règles et des échéances...

Cet enjeu éducatif nous semble essentiel et constitue le fil conducteur du projet associatif de la MJC.

## Les Objectifs Educatifs

### (Intentions éducatives de l'organisateur)

1. Permettre à chaque enfant l'épanouissement de sa personnalité individuelle et sociale.
2. Donner à chaque enfant la possibilité d'apprendre à se responsabiliser.
3. Favoriser l'entraînement à la vie collective et démocratique.

# LE PROJET PEDAGOGIQUE

## Les Objectifs Pédagogiques

### 1. *Garantir le bien être moral, affectif et physique de tout individu.*

Permettre aux jeunes de s'épanouir au sein d'un groupe nécessite un environnement sécurisant dans lequel ils prendront leurs repères (humain et matériel).

Les animateurs et l'équipe de direction devront rester vigilants, disponibles et à l'écoute de chaque jeune à tout moment de la journée.

### 2. *Favoriser le développement physique et intellectuel des jeunes*

Les activités sportives demanderont à chaque jeune de se concentrer sur la maîtrise de son corps et de ses ressources personnelles.

Les activités, les jeux, l'accompagnement scolaire et les sorties culturelles permettront aux jeunes de découvrir la culture sous diverses formes, de développer des stratégies, de la logique, de stimuler leur intellect.

### 3. *Responsabiliser les jeunes, favoriser leur implication et leur autonomie.*

Sensibiliser fortement les jeunes au respect des personnes (enfants, animateurs, personnel de service, parents) mais aussi des lieux et du matériel (propreté, rangement).

Accompagner l'enfant dans l'apprentissage des gestes ou actions de la vie quotidienne, adaptés à son âge. Être autonome ne signifie pas faire tout et tout seul.

Laisser les jeunes prendre des initiatives, faire des choix seuls ou en groupe et surtout valoriser leur implication.

Développer chez les jeunes une certaine autonomie et donc une prise de confiance en eux afin de devenir acteur de leurs temps de loisirs.

**Une charte de vie est mise en place.** Construire et négocier les règles de vie avec les enfants, de façon ludique et positive. Même si un certain nombre de règles sont non négociables, il est important de prendre du temps pour les expliquer aux enfants. Ces points sont régulièrement abordés lors de divers moments (début de vacances, bilans, inscriptions...).

**Une autorisation parentale** mise en place permettra d'accompagner certains parents à rendre plus responsable et autonome leur adolescent. Les adolescents apprendront donc à s'organiser et planifier leurs emplois du temps et leurs déplacements.

Les parents autoriseront ou non leur enfant à se rendre seul sur la structure, sur un lieu d'activité tels que : toutes les structures de la MJC de Crépy-en-Valois (MJC Rameau, Le Onze, St Laurent, Charles Péguy et la MJC Culture), la piscine, le cinéma, le Crépy plage et tout autres lieux nécessaires aux activités sur Crépy-en-Valois. Il en est de même pour les retours des activités, ainsi que sur la gestion de temps d'autonomie ou libre lors de certaines sorties.

#### *4. Permettre aux jeunes de s'intégrer au sein d'un groupe*

Favoriser un fonctionnement démocratique permettra aux jeunes de s'exprimer, de se concerter et de prendre des décisions seul ou en groupe.

Développer le respect, les échanges, le partage, l'entraide, l'écoute. C'est permettre aux jeunes de s'intégrer au sein d'un groupe et ainsi acquérir des connaissances pour son avenir.

Il est mis en place un moment « charte de vie » par semaine. C'est principalement à travers ce temps que l'on fait des rappels de règle de vie ou l'on prend le temps de discuter avec tous les jeunes de la vie de groupe, des choses à améliorer ou à conserver pour l'organisation.

**Durant toute l'année un partenariat est appliqué entre les deux structures de la MJC secteur adolescent de Crépy-en-Valois. (La MJC Le Onze et la MJC Espace Saint Laurent),**

La ville étant de part sa géographie très découpée par secteurs, les deux MJC organisent des activités en commun, des grands jeux, des sorties...afin de permettre des rencontres et de développer une plus grande mixité sociale et culturelle.

#### *5. Susciter la curiosité des jeunes et développer l'ouverture d'esprit*

Leur faire découvrir des environnements inconnus et peu connus, leur permettra d'apprendre à se repérer, à se déplacer dans l'espace et à développer le sens de l'observation afin de mieux s'ouvrir au monde extérieur.

## Le Rôle de l'Équipe Pédagogique

### Le rôle du directeur

Le directeur conseille, dirige, informe les animateurs, assure un suivi auprès des parents.

Il reste disponible et à l'écoute des jeunes, de l'équipe pédagogique, des parents.

Il gère les budgets, l'administration, l'équipe d'animation et de service.

Il rédige le projet pédagogique.

Il veille à ce que son équipe soit cohérente et dynamique.

Il a un rôle formateur avec son équipe, ces stagiaires...

Il favorise les relations avec son équipe, son organisme, les familles mais aussi avec les partenaires nécessaires à la réalisation du projet pédagogique (les prestataires de services, location de véhicule, la mairie...).

### Le rôle de l'animateur

L'animateur est celui qui annonce « la couleur des vacances ».

Il donne l'exemple autant dans son comportement que dans sa façon d'intervenir comme le respect des personnes, du règlement, ce qui est essentiel au bon fonctionnement du groupe et pour l'épanouissement de chaque individu.

Il est à l'écoute de chacun, répond aux besoins et aux attentes dans la mesure du possible, dialogue avec chaque jeune et les aide à s'orienter.

Il est acteur dans la réalisation des objectifs pédagogiques et d'animations.

Il veille au bon déroulement des activités et de la vie quotidienne (l'hygiène, la santé du jeune par exemple).

Il est « le fil conducteur », l'intermédiaire entre les relations enfants/enfants, enfants/parents, enfants/animateurs.

### Le rôle de la secrétaire

La secrétaire s'occupera du secrétariat, de l'administration et de la comptabilité.

Elle gère les inscriptions, les renseignements, les règlements, les statistiques...

Elle s'occupera de « la logistique » (courses alimentaires pour les repas et goûters...).

## FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE

**Pour toute inscription** : un dossier d'informations fourni aux futurs adhérents est à nous retourner. Ce dossier dûment rempli comporte :

- ✓ Les informations sur l'identité de l'adhérent et de ses parents ou tuteurs
- ✓ Sa photo
- ✓ Deux fiches sanitaires de liaison (une pour la structure, une pour les sorties)
- ✓ La charte de vie signée
- ✓ Les autorisations parentales inhérentes au bon fonctionnement : exemple : le droit à l'image, le droit de rejoindre ou de quitter seul les différents lieux d'activités ou de chantiers et les autorisations de participer aux activités et aux sorties...

### L'été :

Pendant les vacances d'été deux formes d'inscriptions :

**Le dossier d'Adhérent** : un participant devra s'acquitter d'un montant de 14 € s'il n'était pas déjà adhérent pour la saison 2019/2020 et remplir le dossier avec les autorisations, les fiches de renseignements... Cette adhésion donne accès aux différentes activités proposées par les accueils de loisirs jeunes, valable jusqu'au 31 août 2020.

A partir de deux enfants, l'adhésion familiale est de 20 €.

**Le contrat VVV-chantier citoyen** : en échange d'une semaine de chantiers (action citoyenne) encadrés par différents services pendant les vacances d'été, les jeunes bénéficient de la gratuité de l'adhésion de l'année 2020/2021, d'une semaine d'activités au choix gratuite l'été (ou une grande sortie gratuite) ainsi que des prix préférentiels pour les activités, valable toute l'année.

Les jeunes postulants au contrat VVV-chantier citoyen sont sélectionnés par le comité VVV rassemblant plusieurs partenaires sociaux à partir de critères (familles nombreuses, monoparentale, difficultés financières, comportement du jeune, difficultés scolaires...).

**L'accueil** : les jeunes seront accueillis chaque matin par les animateurs à 9h00.

Durant ce temps d'accueil, les jeunes sont en autonomie. Les animateurs seront présents et disponibles pour les jeunes et leurs familles.

Le programme de la semaine est apposé à l'entrée de la structure. Il précise les activités, sorties. Des notes d'informations pour les jeunes et les parents seront affichées concernant la tenue vestimentaire du lendemain, le pique nique...



**Les inscriptions aux activités** : elles se feront pendant les jours d'inscriptions avant les vacances et durant les vacances dans la limite des places disponibles. Les activités sont à la semaine et diverses en fonction de la couleur : sur une semaine il est proposé un panel d'activités : manuelles, sportives, de consommation, de découverte...

Chaque animateur sera référent de son groupe de jeunes (par semaine de couleur)

**Exemple** :    **La semaine rouge**                      **La semaine verte**                      **La semaine bleue**  
                  **La semaine violette**                      **La semaine noire**

**Et la semaine jaune qui correspond aux chantiers VVV-citoyens** : les jeunes étant inscrits en semaine V.V.V., ne peuvent participer aux activités des semaines de couleur.

Le rendez-vous pour les chantiers est à 8h50 le matin et 13h30 l'après-midi devant la structure. Le retour se fera avant midi et à 17h15. Les départs et retours se feront généralement en minibus avec un animateur qui sera présent toute la semaine, pendant les chantiers.

Chaque semaine sera payante, selon les activités (sauf la semaine jaune).

Lorsque les jeunes s'inscrivent à une semaine, ils doivent la régler au moment de l'inscription.

## Les activités en périodes de petites et grandes vacances:

Pour les périodes de petites vacances, les jeunes choisissent de s'inscrire au préalable aux activités sur le fonctionnement à la carte (à la demi-journée) en fonction des places disponibles.

**Les activités** se dérouleront le matin à partir de 9h et se termineront avant midi. L'après-midi, elles débuteront entre 13h30 et 14h et se termineront avant 17h30. Elles sont diverses et variées (activités culturelles, sportives, de consommation...).

**Les grandes sorties**, l'heure de départ sera à 9h et le retour se fera principalement entre 18h30 et 19h30 pour les sorties en journée. Toutefois en fonction des besoins nous serons amenés à aménager les horaires en fonction de la sortie. (Exemple : spectacle le soir...). Les parents seront informés en amont et un rappel sera effectué avant le départ.

**Un grand jeu** est proposé au minimum une fois à chaque période de petites vacances et chaque semaine aux vacances d'été. (Ils seront principalement la continuité et la finalité des semaines de couleur pour l'été). Il sera fait un bilan de la semaine écoulée avec les jeunes, ce qui est à refaire ou non ; leur point de vue sur l'organisation, leurs propositions, les problèmes rencontrés etc. Nous ferons également le rappel de la charte de vie établie lors de l'inscription. Puis nous rappellerons les informations sur la prochaine grande sortie. (Horaires, matériel à prévoir, pique-nique...).

**Les repas** : les déjeuners et goûters ne se font pas sur la structure, les enfants rentrent chez eux à 12h pour manger et amènent leur goûter si nécessaire. Seuls les enfants extérieurs à Crépy-en-Valois peuvent apporter leur panier repas. Un espace repas et frigo sont prévus spécialement à cet effet. Un roulement du planning des animateurs pour le temps du midi est prévu.

En période de vacances scolaires, la MJC propose une fois par semaine un goûter (le plus souvent le jeudi après-midi après les grands jeux). Ils seront préparés dans la structure, dans la cuisine mise à disposition, par l'équipe pédagogique et quelques jeunes volontaires. Les régimes alimentaires et allergies de chacun seront pris en compte avant la confection. Bien sûr, la chaîne du froid est maintenue avec tous les aliments. Pour le service : la table est mise par quelques jeunes. Un groupe de jeunes débarrasse, nettoie les tables et balaie le sol.

**Les nuitées d'été** : Elles se dérouleront au centre équestre de Boissy-Fresnoy. Les jeunes y mangeront le repas du soir (bien souvent barbecue) puis y dormiront. Le couchage s'effectue en tente sur des matelas. Une salle de réception (en cas d'intempérie), une cuisine ainsi que des sanitaires et des douches sont mis à disposition. Une veillée est organisée.

### Une journée type en période de vacances

- 9h : accueil et pointage des jeunes
- 9h10-11h45 : activités
- 11h45-12h : retour des jeunes d'activités, accueil
- 12h-13h30 : fermeture structure ou accueil des enfants extérieurs à Crépy-en-Valois
- 13h30 : accueil
- 13h30-13h45 : pointage des jeunes
- 14h-16h30 : activités
- 16h30-17h30 : bilan de la journée avec les jeunes et temps libre sur la structure
- 17h30 : fermeture structure au public
- 17h30/18h30 : réunion d'équipe les lundis et jeudis puis fermeture

**Le fonctionnement** du centre n'est en aucun cas « figé » : il pourra évoluer et se voir modifié suivant les activités et sorties prévues en fonction des possibilités.

Le pointage des jeunes se fera à l'entrée du centre à leur arrivée. De même, ils seront pointés lors de sorties extérieures.

**Les temps de pause** : Afin de respecter le temps de travail des animateurs, ces derniers auront leur pause sur le temps du midi de 12h à 13h30. Les animateurs tiendront chacun leur tour, une permanence du midi.

Les documents relatifs au fonctionnement seront à disposition des animateurs dans le bureau (projet pédagogique, fiches techniques d'animation, réservations, fiches sanitaires...).

Ces informations auront pour but d'aider les animateurs et les faire progresser dans leurs animations.

## En Périodes scolaire

### **L'accompagnement scolaire :**

Il a lieu les mardis et jeudis en périodes scolaires de 17h45 à 19h. Il consiste à aider les jeunes à s'organiser, à retravailler des lacunes, à comprendre ses leçons et à les accompagner lors de leurs devoirs. Les enfants sont encadrés par des bénévoles ou les animateurs permanents. Du matériel pédagogique est mis à disposition (dictionnaire, ordinateurs...).

### **Les activités des mercredis et des samedis**

Un planning d'activités est proposé pour les mercredis et samedis après midi.

Toutefois ce n'est qu'une proposition. Les activités peuvent changer en fonction des envies, des propositions des jeunes ou du temps. Ce sont des temps d'activités courts ou longs qui peuvent découler sur des projets de jeunes (projet théâtre par exemple sur plusieurs séances).

Exceptionnellement la structure accueille les enfants à partir de 6 ans les samedis. Cet accueil propose principalement une après midi « ludothèque ». Ce choix découle de la constatation qu'il n'existe aucun accueil pour les 6/10 ans les samedis et que les enfants sont dans la rue.

### **L'accueil après l'école**

Les mardis, jeudis et vendredis, les structures accueillent les jeunes en libre accès. C'est-à-dire qu'ils peuvent venir le temps qu'ils veulent entre 16h et 19h. Ils peuvent y venir se détendre, se regrouper entre jeunes, faire des jeux de société, des jeux tels que le ping-pong ou le babyfoot, y faire leurs devoirs, lire...

## LES EVALUATIONS

### Evaluation de l'accueil de loisirs pour les périodes de vacances

#### A travers le public

Le premier critère sera l'enthousiasme manifesté par les jeunes : sont-ils heureux de venir, de participer aux différentes activités, de rencontrer les autres enfants, de passer du temps avec les animateurs... ?

Pour mesurer le ressenti des enfants, des bilans seront effectués quotidiennement. Au-delà de cet espace de parole, des bilans seront régulièrement effectués sur le principe de discussion libre entre animateurs/directeurs et les jeunes au moment de la charte de vie.

Nous pourrons aussi mesurer l'enthousiasme des jeunes, auprès des parents : sur les temps de discussion lors de l'accueil ou autres moments de la journée pendant lesquels nous dialoguerons sur le ressenti des enfants à la maison...

#### Des bilans et évaluations seront effectués à travers :

- le nombre d'enfants présents
- le travail sur la communication
- un bilan financier est réalisé entre le budget prévisionnel et le budget réalisé
- l'organisation et la gestion administrative
- le fonctionnement prévu et réalisé (ce qui est à améliorer)
- les objectifs éducatif et pédagogique ont-ils été respectés et atteints ?
- les activités prévues et réalisées (ce qui est à refaire ou non, les améliorations, les propositions du public, ce que nous pourrions mettre en place par la suite...)
- le travail d'équipe, le rôle de chacun (directeur, animateur, stagiaires...)
- le travail avec l'organisateur, les partenaires et prestataires de service.

#### Méthode d'évaluation prévue pour l'action VVV

- ✓ Respect du contrat établi entre le jeune, sa famille et le centre
- ✓ Assiduité aux chantiers, aux activités culturelles et sportives
- ✓ Respect des règles de vie collective
- ✓ Investissement des partenaires, rôles, présence...
- ✓ Relations avec les familles : respect du contrat, suivi des inscriptions, de tous documents administratifs, présence aux différentes réunions et manifestations.

## Évaluation des périodes scolaire :

**Des mercredis et samedis après midi** : sur les projets à court ou à long terme, l'assiduité, les contenus, les finalités...

Également à travers :

- le nombre d'enfants présents.
- le travail sur la communication
- un bilan financier est réalisé entre le budget prévisionnel et le budget réalisé.
- l'organisation et la gestion administrative
- le fonctionnement prévue et réalisé (ce qui est à améliorer)
- les objectifs éducatif et pédagogique ont-ils été respectés et atteints ?
- les activités prévues et réalisées (ce qui est à refaire ou non, les améliorations, les propositions du public, ce que nous pourrions mettre en place par la suite...)
- le travail d'équipe, le rôle de chacun (directeur, animateur, stagiaires...)
- le travail avec l'organisateur, les partenaires et prestataires de service.

**L'accompagnement scolaire** :

Un bilan intermédiaire et de fin d'année est effectué avec le jeune, les encadrants, les familles et l'école.